

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 mai 2021 à 19 h 30, rue du Bois-Briard à Evry-Courcouronnes (91000), salle culturelle Decauville, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Evry-Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET, M. Medhy ZEGHOUF, M. Pierre PROT, Mme Mara DEL MEI-GUILBERT, M. Francis CHOUAT, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, Mme Carmèle BONNET, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Bénédicte LESIEUR.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, Mme Elsa TOURE, M. Reynal JOURDIN, M. Oscar SEGURA (à partir de DEL-2021/219), Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN, M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY, Mme Fatiha BENSALAM, M. Christian BOUDA, Mme Inès MOUCHRIT, M. Morgan CONQ.

**Commune de Grigny :**

Mme Claire TAWAB-KEBAY, M. Jacky BORTOLI.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCECA, Mme Véronique GAUTHIER.

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Julien BERAUD.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

M. Dominique VEROTS.

**Commune de Cesson :**

Mme Charlyne PECULIER.



**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA.

**Commune de Lisses :**

M. Michel SOULOUMIAC.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Éric BAREILLE.

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RETHORE.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

M. Patrick RAUSCHER.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune du Coudray-Montceaux :**

M. Marc GUERTON représentant Mme Aurélie GROS.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Olivier PERRIN.

**Absents représentés :**

**Commune d'Evry-Courcouronnes :**

Mme Danielle VALERO a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON,  
Mme Dioulaba INJAI a donné pouvoir à Mme Carmèle BONNET,  
M. Abdelouahab MACHRI a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON,  
Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU a donné pouvoir à Mme Diarra BADIANE,  
Mme Najwa EL HAÏTE a donné pouvoir à Mme Diarra BADIANE,  
M. Jean CARON a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF,  
Mme Sabine PELLERIN a donné pouvoir à M. Rémy COURTAUX.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Oumar DRAME a donné pouvoir à Mme Elsa TOURE,  
Mme Safia LOUZE a donné pouvoir à M. Bruno PIRIOU.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Fabrice SUBIRADA a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY,  
M. Maurice POLLET a donné pouvoir à M. Gilles PRILLEUX.



**Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO a donné pouvoir à M. Jacky BORTOLI,  
Mme Fatima OGBI a donné pouvoir à Mme Claire TAWAB-KEBAY,  
Mme Anaïs KÖSE a donné pouvoir à M. Jacky BORTOLI.

**Commune de Ris-Orangis :**

Mme Kykie BASSEG a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Marie-Martine SALLES a donné pouvoir à Mme Monique LAFFORGUE.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE a donné pouvoir à M. Julien BERAUD,  
Mme Stéphanie LE MEUR a donné pouvoir à M. Julien BERAUD.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET a donné pouvoir à Mme Charlyne PECULIER.

**Commune de Tigery :**

M. Germain DUPONT a donné pouvoir à M. Yann PETEL.

**Commune d'Etiolles :**

Mme Amalia DURIEZ a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Absents excusés :**

**Commune de Grigny :**

M. Pascal TROADEC, M. Kouider OUKBI.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Christian Amar HENNI.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Christian DUEZ.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Lisbeth CAUX.

**Commune de Lisses :**

Mme Caroline VARIN.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.

**Le secrétaire de séance :** Olivier PERRIN

Nombre de membres en exercice : 83

---



#### **DELIBERATION N°DEL-2021/185 : INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

**DECLARE** Mesdames Aurélie MONFILS, Véronique GAUTHIER et Kykie BASSEG ainsi que Messieurs Stéphane RAFFALLI, Grégory GOBRON, Serge MERCIECA et Christian Amar HENNI, installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires de la commune de Ris-Orangis et de Madame Mara DEL MEI-GUILBERT, installée dans ses fonctions de conseillère communautaire de la commune d'Evry-Courcouronnes, au sein du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**CONSTATE** que suite à ce renouvellement partiel, le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### **DELIBERATION N°DEL-2021/186 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 9 FEVRIER ET 30 MARS 2021**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la transmission des procès-verbaux des conseils communautaires des 9 février et 30 mars 2021 aux membres du conseil communautaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### **DELIBERATION N°DEL-2021/187 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2021**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** de la communication des travaux du bureau communautaire du 23 mars 2021 aux membres du conseil communautaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### **DELIBERATION N°DEL-2021/188 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**PREND ACTE** de la transmission, aux membres du conseil communautaire, de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, jointe en annexe à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/189 : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 75
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1
- Nombre de votants : 74
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

- 65 voix en faveur de Stéphane RAFFALLI formant la majorité absolue.

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI élu, à la majorité absolue, à la fonction de 4<sup>ème</sup> Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**INSTALLE** donc immédiatement Monsieur Stéphane RAFFALLI dans ses fonctions de 4<sup>ème</sup> Vice-président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/190 : ELECTION D'UN DELEGUE AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires, au scrutin secret par vote électronique,



**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 75
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 2
- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

- 63 voix en faveur de Grégory GOBRON formant la majorité absolue.

**DECLARE** Monsieur Grégory GOBRON élu, à la majorité absolue, à la fonction de 16<sup>ème</sup> délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**INSTALLE** donc immédiatement Monsieur Grégory GOBRON dans ses fonctions de 16<sup>ème</sup> délégué au bureau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/191 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERCIECA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 75
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 1 (Jean-François BAYLE)
- Nombre de votants : 74
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

- Résultats : 74 voix en faveur de Serge MERCIECA formant la majorité absolue.

**DECLARE** Monsieur Serge MERCIECA, élu en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que les membres de la commission d'appel d'offres de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ont été désignés comme suit :

- | <u>Titulaires</u>   | <u>Suppléants</u>  |
|---------------------|--------------------|
| - Michel SOULOUMIAC | - Denis GOUET      |
| - Jacky BORTOLI     | - Martine SOAVI    |
| - Christian BOUDA   | - Dominique VEROTS |



- Serge MERCIÉCA
- Pascal CHATAGNON
- Julien BERAUD
- Germain DUPONT

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/192 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERCIÉCA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 75
- Abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- Nombre de votants : 75
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38
  
- Résultats : 75 voix en faveur de Serge MERCIÉCA formant la majorité absolue.

**DECLARE** Monsieur Serge MERCIÉCA, élu en qualité de membre titulaire de la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que les membres de la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ont été désignés comme suit :

- | <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u>      |
|-------------------|------------------------|
| - Julien BERAUD   | - Stéphanie LE MEUR    |
| - Serge MERCIÉCA  | - Marie-Martine SALLES |
| - Pascale PRIGENT | - Christian BOUDA      |
| - Pierre PROT     | - Claire TAWAB         |
| - Denis GOUET     | - Michel SOULOUMIAC    |

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/193 : COMMISSIONS THEMATIQUES - ELECTION DES MEMBRES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Commission assemblée générale et finances : Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA, Alban BAKARY, Jean CARON.
- Commission politiques publiques : Stéphane RAFFALLI, Grégory GOBRON, Kykie BASSEG, Aurélie MONFILS, Véronique GAUTHIER, Christian Amar HENNI, Mara DEL MEI-GUILBERT.

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** élus en tant que membres des commissions :

**Commission « administration générale et finances » :**

**Stéphane Beaudet**

Francis Chouat

Jean Caron

Alban Bakary

Sabine Pellerin

**Bruno Piriou**

Frédéric Pyot

Frédérique Garcia

**Marie-Line Pichery**

Inès Mouchrit

Maurice Pollet

**Philippe Rio**

**Stéphane Raffalli**

Serge Mercieca

**Guy Geoffroy**

Marie-Martine Salles

**Line Magne**

Julien Béraud

**Michel Bisson**

Denis Gouet-Yem

**Dominique Vérots**

**Olivier Chaplet**

**Jean Hartz**

**Michel Souloumiac**

**Eric Bareille**

**Yann Petel**

**Jean-Baptiste Rousseau**

**René Réthoré**

**Patrick Rauscher**

**Karl Dirat**

**Aurélie Gros**

Marc Guerton

**Germain Dupont**

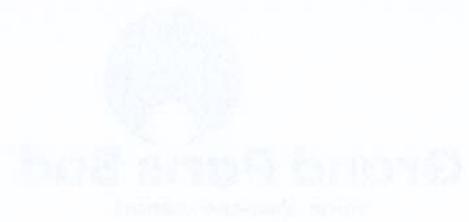
**Amalia Duriez**

Joel Dugas

**Alain Auzet**

Dominique David

**Olivier Perrin**



**Commission « politiques publiques » :**

**Stéphane Beudet**

Danièle Valéro  
Mehdy Zeghouf  
Dioulaba Injai  
Pierre Prot  
Mara Del Mei-Guilbert  
Abdelouahab Machri  
Claude-Emmanuelle Maisonnave-Couterou

Najwa El Haïté  
Pascal Chatagnon  
Diara Badiane  
Carmèle Bonnet  
Rémy Courtaux  
Bénédicte Lesieur

**Bruno Piriou**

Martine Soavi  
Oumar Dramé  
Elsa Touré  
Reynal Jourdin  
Safia Louze  
Oscar Segura  
Pascale Prigent  
Claire Jubin  
Alexandre Marin  
Jean-François Bayle

**Marie-Line Pichery**

Fabrice Subirada  
Fatiha Bensalem  
Christian Bouda  
Morgan Conq

**Philippe Rio**

Fatima Ogbi  
Pascal Troadec  
Claire Tawab  
Jacky Bortoli  
Anais Köse

Kouider Oukbi

**Stéphane Raffalli**

Grégory Gobron  
Kykie Basseg

Aurélie Monfils  
Véronique Gauthier  
Christian Amar HENNI

**Guy Geoffroy**

Gilles Alapetite  
Monique Lafforgue  
Gilles Prilleux

**Line Magne**

Stéphanie Le Meur  
Christian Duez

**Michel Bisson**

Valérie Lengard

**Dominique Vérots**

Lisbeth Caux

**Olivier Chaplet**

Charlyne Péculier

**Jean Hartz**

Chantal Samama

**Michel Souloumiac**

Caroline Varin

**Eric Bareille**

Sandhya Sungkur

**Yann Petel**

Florence Le Bellec

**Jean-Baptiste Rousseau**

Elisabeth Petitdidier

**René Réthoré**

Margaret De Groot

**Patrick Rauscher**

Christelle Pelouin

**Karl Dirat**

Isabelle Wirth

**Aurélie Gros**

**Germain Dupont**

Diliara Sapin

**Amalia Duriez**

**Alain Auzet**

**Olivier Perrin**

Sophie Bratigny

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/194 : COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER - DESIGNATION D'UN MEMBRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERCIECA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Serge MERCIECA, élu en qualité de membre au sein de la commission de contrôle financier de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que les membres de la commission contrôle financier de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart sont désignés comme suit :

- Julien BERAUD
- Pierre PROT
- Denis GOUET
- Serge MERCIECA
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Marie-Martine SALLES
- Frédéric PYOT
- Pascal TROADEC

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/195 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - DESIGNATION DE DEUX MEMBRES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERDIECA
- Mara DEL MEI-GUILBERT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Serge MERDIECA et Madame Mara DEL MEI-GUILBERT, élus en qualité de membres de la CCSP de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que les membres de la commission consultative des services publics locaux de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart sont désignés comme suit:

Membres du conseil

- Serge MERDIECA
- Mara DEL MEI-GUILBERT
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Claire TAWAB
- Fabrice SUBIRADA
- Pascale PRIGENT
- Michel SOULOUMIAC
- Julien BERAUD
- Denis GOUET
- Patrick RAUSCHER
- Marie-Martine SALLES

Liste des associations

- Association des familles de Villabé
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des Familles de Lisses
- Association de défense de l'environnement (ADE)
- UFC Que Choisir
- URL CFDT
- Confédération Syndicale des Familles
- Association consommation logement et cadre de vie
- Indécos CGT
- Confédération nationale du Logement Grande Borne
- MJC Corbeil-Essonnes

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



- Gym Courdraysienne
- Association culturelle et sportive de Saint-Germain-lès-Corbeil
- Les mulots de Soisy
- Collectif Grand Paris Sud Eco-citoyen

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/196 : REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD - DESIGNATION DE DEUX MEMBRES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Serge MERCIECA
- Sofiane SERIDJI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Serge MERCIECA et Monsieur Sofiane SERIDJI, élus au sein du 1<sup>er</sup> collège de la Régie de l'eau de Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que les membres du conseil d'exploitation de la Régie de l'eau de Grand Paris Sud sont désignés comme suit :

1<sup>er</sup> collège - 14 sièges :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| - M. Vivien LEROY      | - M. Michel TURLIER  |
| - Mme Pascale PRIGENT  | - M. Pierre PROT     |
| - M. Pascal CHATAGNON  | - Mme Dioulaba INJAI |
| - M. Philippe RIO      | - M. Jacky BORTOLI   |
| - M. Michel SOULOUMIAC | - M. Jean-Marc MORIN |
| - M. Serge MERCIECA    | - M. Sofiane SERIDJI |
| - Mme Valérie SELLIER  | - M. Kimou ACHIEPI   |

2<sup>ème</sup> collège - 7 sièges :

- Association des familles de Villabé
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des familles de Lisses



- ATTAC Ris-Orangis
- Association des Résidents de Grigny 2
- UFC Que Choisir

**PRECISE** que la Directrice de la régie, Madame Nadège BERNARD, est maintenue dans ses fonctions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### **DELIBERATION N°DEL-2021/197 : REGIE LE PLAN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Aurélie MONFILS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 2 (M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN)
- nombre de votants : 73
- nombre de suffrages exprimés : 73
- majorité absolue : 37
- votes pour : 75
- votes contre : 3

**DECLARE** Madame Aurélie MONFILS, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du 1<sup>er</sup> collège du conseil d'exploitation de la régie Le Plan.

**RAPPELLE** que les membres du conseil d'exploitation de la régie Le Plan sont désignés comme suit :

1<sup>er</sup> collège :

- Medhy ZEGHOUF
- Aurélie GROS
- René RETHORE
- Aurélie MONFILS

2<sup>ème</sup> collège :

- un adhérent représentant les publics
- Le directeur de la MJC de Ris-Orangis
- Le coordonnateur du réseau Rézone

**RAPPELLE** que Monsieur Fabien LHERISSON a été nommé Directeur de la régie Le Plan.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2021/198 : SPLA-IN PORTE SUD DU GRAND PARIS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Assemblée générale : Stéphane RAFFALLI
- Conseil d'administration : Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

**AUTORISE** Monsieur Stéphane RAFFALLI à présenter sa candidature à la Présidence de la SPLA-IN.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris sont désignés comme suit :

- Représentant(e) de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris : Stéphane RAFFALLI
- Représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris :
  - Jean HARTZ
  - Bruno PIRIOU
  - Stéphane BEAUDET
  - Michel BISSON
  - Stéphane RAFFALLI
- Représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité de contrôle de la SPLA-IN pour un mandat de 3 ans :
  - un représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud actionnaire, quel que soit son intérêt aux opérations confiées à la société : Monsieur Michel SOULOUMUIAC,



- deux représentants des services de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud : le Directeur général adjoint Ressources Internes et le Directeur général adjoint Aménagement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/199 : SEM ESSONNE AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEM Essonne Aménagement.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/200 : SAEM TICE (TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX CENTRE ESSONNE) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75



- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Grégory GOBRON, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au conseil d'administration de la SAEM TICE.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SAEM TICE sont désignés comme suit :

- Jean CARON
- Pascal CHATAGNON
- Pascal TROADEC
- Michel SOULOUMIAC
- Grégory GOBRON
- Karl DIRAT
- Chantal SAMAMA
- Frédérique PYOT
- Olivier CHAPLET

RAPPELLE que Monsieur Jean CARON a été élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de la SAEM TICE.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/201 : SPL CONFLUENCE SEINE ESSONNE ENERGIE - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Carmèle BONNET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Madame Carmèle BONNET élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au conseil d'administration de la SPL Confluence Essonne Energie.



**AUTORISE** les mandataires - administrateurs à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiée au sein de la SPL.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à la SPL Confluence Seine Essonne Energie sont désignés comme suit :

- Monsieur Michel BISSON élu en qualité de représentant à l'assemblée générale de la SPL.
- au conseil d'administration de la SPL :
  - Frédéric PYOT
  - Michel SOULOUMIAC
  - Jacky BORTOLI
  - Philippe RIO
  - Line MAGNE
  - Carmèle BONNET
  - Pierre PROT
  - Dominique VEROTS
- deux représentants des services de Grand Paris Sud au comité technique de la SPL :
  - Le directeur général adjoint des services urbains et maîtrise d'ouvrage ou son représentant
  - L'adjoint au directeur général adjoint des services urbains et maîtrise d'ouvrage ou son représentant
- deux représentants des services de Grand Paris Sud au comité financier et de contrôle analogue :
  - Le directeur général des services ou son représentant
  - Le directeur général des services délégué ou son représentant

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/202 : SIREDOM - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE TROIS DELEGUES SUPPLEANTS**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaires : Serge MERCIECA, Jean-Pierre JANAUDY
- Suppléants : Stéphane RAFFALLI, Grégory GOBRON, Dominique VEROTS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Serge MERCECA et Monsieur Jean-Pierre JANAUDY, élus représentants titulaires de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du comité syndical du SIREDOM.

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, Monsieur Grégory GOBRON et Monsieur Dominique VEROTS, élus représentants suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du comité syndical du SIREDOM.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères (SIREDOM) sont désignés comme suit :

➤ Titulaires :

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| - Jean HARTZ             | - Bruno PIRIOU       |
| - Amalia DURIEZ          | - Pierre PROT        |
| - Jacky BORTOLI          | - Aurélie GROS       |
| - Michel SOULOUMIAC      | - Pascale BOISSARD   |
| - Serge MERCECA          | - Yann PETEL         |
| - Jean-Pierre JANAUDY    | - Christelle PELOUIN |
| - Jean-Baptiste ROUSSEAU | - Germain DUPONT     |
| - Karl DIRAT             |                      |

➤ Suppléants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - Chantal SAMAMA          | - Vivien LEROY               |
| - Claire JUBIN            | - Frédéric PYOT              |
| - Didier REVENAULT        | - Christelle SEIGNEUR        |
| - Pascal CHATAGNON        | - Claude MAISONNAVE-COUTEROU |
| - Philippe RIO            | - Claire TAWAB               |
| - Baptiste OLLIVON        | - Marc GUERTON               |
| - Jean-Marc MORIN         | - Roland DIMUR               |
| - Elisabeth ABREU         | - Martine BOUTEILLER         |
| - Stéphane RAFFALLI       | - Grégory GOBRON             |
| - Jean-Philippe CATHELOT  | - Yannick LE GOUELLEC        |
| - Dominique VEROTS        | - Nathalie RATHIER           |
| - Sophie MAHE             | - Karine PENDARIES           |
| - Aurélie DUMONTAUD-SEURE | - Jean-Philippe TOURNOIS     |
| - Cédric TOUCHAIS         | - Gérard NEPPER              |
| - Nadia LIYAOU            | - Pascale HUVIER             |

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/203 : SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Grégory GOBRON, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du SMOYS, en qualité de titulaire.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS) sont désignés comme suit :

Titulaire :

- Grégory GOBRON

Suppléant :

- Pascal CHATAGNON

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/204 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU (SIARCE) - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



**DECLARE** Monsieur Grégory GROBRON, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en qualité de titulaire, au sein du comité syndical du SIARCE.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau sont désignés comme suit :

Titulaires :

- Bruno PIRIOU
- Jacky BORTOLI
- Aurélie GROS
- Michel SOULOUMIAC
- Yann PETEL
- Dominique VEROTS
- Patrick RAUSCHER
- Grégory GOBRON
- Pierre PROT
- Karl DIRAT

Suppléants :

- Frédérique PYOT
- Eugène WITTEK
- Marc GUERTON
- Jean-Marc MORIN
- Yannick LE GOUELLEC
- Jean-Pierre JANAUDY
- Christelle PELOUIN
- Jean-Baptiste ROUSSEAU
- Philippe RIO
- Isabelle WIRTH
- Kimou ACHIEPI
- Martine SOAVY
- Philippe JOURNEAU
- Olivier VERMESSE
- Philippe PERROT
- Jean-Philippe CATHELOT
- Nathalie RATHIER
- Alain RINGEVAL
- Aurélie DUMONTAUD SEURE
- Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/205 : SYMPAV SMO POLE D'ACTIVITE DE VILLAROCHE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, élu représentant suppléant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du SYMPAV.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du comité syndical du syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche (SYMPAV) sont désignés comme suit :

➤ Titulaires :

- Michel BISSON
- Alain AUZET
- Line MAGNE

➤ Suppléants

- Stéphane RAFFALLI
- Marie-Line PICHERY
- Eric BAREILLE

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/206 : THEATRE DE L'AGORA, SCENE NATIONALE D'EVRY-COURCOURONNES ET DE L'ESSONNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Aurélie MONFILS

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Madame Aurélie MONFILS, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne sont désignés comme suit :

- René RÉTHORÉ
- Medhy ZEGHOUF
- Oscar SEGURA
- Najwa EL HAÏTE
- Monique LAFFORGUE
- Aurélie MONFILS

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/207 : ASSOCIATION CLUSTER GRAND PARIS SPORT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, élu représentant suppléant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de l'association Cluster Grand Paris Sport.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'association Cluster Grand Paris Sport sont désignés comme suit :



➤ Titulaires :

- Yann PETEL
- Francis CHOUAT

➤ Suppléants :

- Michel BISSON
- Stéphane RAFFALLI

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/208 : ASSOCIATION DYNAMIQUE EMPLOI - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Grégory GOBRON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Grégory GOBRON, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de l'association Dynamique Emploi.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'association Dynamique Emploi sont désignés comme suit :

- Diarra BDIANE
- Eric BAREILLE
- Pascal TROADEC
- Oumar DRAME
- Grégory GOBRON
- Abdel MACHRI

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/209 : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE (E2C ESSONNE) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Kykie BASSEG

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Madame Kykie BASSEG élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance en Essonne (E2C Essonne).

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### **DELIBERATION N°DEL-2021/210 : ASSOCIATION OSER - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Kykie BASSEG

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Madame Kykie BASSEG, élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de l'association OSER.



**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'association OSER sont désignés comme suit:

- Elsa TOURE
- Kykie BASSEG
- Diarra BADIANE
- Anaïs KÖSE

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/211 : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Stéphane RAFFALLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Stéphane RAFFALLI, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91).

**AUTORISE** Monsieur Stéphane RAFFALLI à se porter candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/212 : AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Serge MERCIÉCA



Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Serge MERCIECA, élu représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de l'agence locale de l'énergie et du climat.

**PRECISE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de la de l'agence locale de l'énergie et du climat sont :

- Serge MERCIECA
- Philippe RIO
- Pierre PROT

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/213 : ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - DESIGNATION DE CINQ REPRESENTANTS**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Collège Jean Lurçat à Ris-Orangis : Kykie BASSEG
- Collège Albert Camus à Ris-Orangis : Kykie BASSEG
- Lycée professionnel Pierre Mendès-France à Ris-Orangis : Aurélie MONFILS
- Lycée Baudelaire à Evry-Courcouronnes : Mara DEL MEI-GUILBERT
- Collège Paul Eluard à Evry-Courcouronnes : Mara DEL MEI-GUILBERT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents et représentés : 75
- abstentions / ne prenant pas part au vote : 0
- nombre de votants : 75
- nombre de suffrages exprimés : 75
- majorité absolue : 38
- votes pour : 75
- votes contre : 0

**DECLARE** Madame Kykie BASSEG, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, avec voix délibérative, au sein du conseil d'administration du collège Jean Lurçat à Ris-Orangis.



**DECLARE** Madame Kykie BASSEG, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, avec voix délibérative, au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus à Ris-Orangis.

**DECLARE** Madame Aurélie MONFILS, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, avec voix délibérative, au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Pierre Mendès-France à Ris-Orangis.

**DECLARE** Madame Mara DEL MEI-GUILBERT, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, avec voix délibérative, au sein du conseil d'administration du lycée Baudelaire à Evry-Courcouronnes.

**DECLARE** Madame Mara DEL MEI-GUILBERT, élue représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, avec voix consultative, au sein du conseil d'administration du collège Paul Eluard à Evry-Courcouronnes.

**RAPPELLE** que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud dans les établissements publics locaux d'enseignement sont désignés comme suit :

Avec voix délibérative :

<b>COLLEGES</b>		
COMBS-LA-VILLE	Collège les Aulnes	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège L. Sédar Senghor	Sofia Louze
	Collège La Nacelle	Oumar Dramé
EVRY-COURCOURONNES	Collège Le Village	Alban Bakary
GRIGNY	Collège Jean Vilar	Pascal Troadec
RIS-ORANGIS	Collège Jean Lurçat	Kykie Basseg
	Collège Albert Camus	Kykie Basseg
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	Collège de La Tuilerie	Yann Pétel
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège Henri Wallon	Fatiha Bensalem
VILLABE	Collège Rosa Parks	Karl Dirat
<b>LYCEES</b>		
BONDOUFLE	Lycée François Truffaut	Chantal Samama
CESSON	Lycée Sonia Delaunay	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Lycée Galilée	Gilles Alapetite
	Lycée Jacques Prévert	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Lycée Robert Doisneau	Reynal Jourdin
ETIOLLES	Lycée hôtelier Château des Coudraies	Amalia Duriez
EVRY-COURCOURONNES	Lycée Auguste Perret	Dioulaba Injai
	Lycée Baudelaire	Mara Del Mei-Guilbert
	Lycée des Loges	Medhy Zeghouf
	Lycée Georges Brassens	Abdel Machri
MOISSY-CRAMAYEL	Lycée La Mare Carrée	Stéphanie Le Meur
RIS-ORANGIS	Lycée P. Mendès-France	Aurélie Monfils
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lycée Pierre Mendès France	Fabrice Subirada
	Lycée Antonin Carême	Fatiha Bensalem



A titre consultative :

COLLEGES		
BONDOUFLE	Collège Charles Péguy	Chantal Samama
CESSON	Collège du Grand Parc	Olivier Chaplet
COMBS-LA-VILLE	Collège les Cites Unies	Gilles Alapetite
CORBEIL-ESSONNES	Collège Chantemerle	Frédéric Pyot
	Collège Louise Michel	Elsa Touré
EVRY-COURCOURONNES	Collège Paul Eluard	Mara Del Mei-Guilbert
	Collège Montesquieu	Medhy Zeghouf
	Collège Les Pyramides	Carmèle Bonnet
	Collège Galilée	Danielle Valéro
GRIGNY	Collège Paul Fort	Abdel Machri
	Collège Sonia Delaunay	Anais Kose
LIEUSAINT	Collège Pablo Neruda	Claire Tawab
	Collège Saint-Louis	Valérie Lengard
LISSES	Collège La Pyramide	Valérie Lengard
	Collège Rosa Luxembourg	Caroline Varin
MOISSY-CRAMAYEL	Collège La Boétie	Stéphanie Le Meur
	Collège Les Maillettes	Stéphanie Le Meur
NANDY	Collège Robert Buron	René Réthoré
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	Collège Camille Claudel	Dominique Verots
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Collège La Grange du Bois	Ines Mouchrit
	Collège Louis Armand	Christian Bouda
SOISY-SUR-SEINE	Collège de l'Ermitage	Amalia Duriez
VERT-SAINT-DENIS	Collège Jean Vilar	Eric Bareille

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/214 : MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE, AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de donner délégation au bureau dans son ensemble, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

**1) FINANCES :**

- Décider des garanties d'emprunt,
- Approuver les demandes de subventions,



## **2) OPERATIONS – COMMANDE PUBLIQUE**

- Décider de la conclusion des conventions de délégations de maîtrise d’ouvrage, co-maîtrise d’ouvrage et mandat, et de manière générale toute décision relevant de l’assemblée délibérante dans ces matières, y compris les avenants,
- Décider de la mise en place ou la participation à un groupement de commandes, et des actes en découlant.

## **3) FONCIER**

- Prendre toute décision liée au domaine foncier qu’elle que soit sa forme et son objet (cession, acquisition, servitudes....), sauf si une délégation au Président a été prévue dans la présente délibération,
- Approuver tout procès-verbal lié à la remise ou aux transferts de biens,
- Approuver toute rétrocession,
- Prendre toute décision de classement dans le domaine public de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision de déclassement de parcelles ou lots de volume,
- Prendre toute décision relative aux ZAC déjà créées,
- Approuver tout traité de concession d’aménagement et décisions prises pour son exécution (compte rendus annuels notamment).

## **4) RESSOURCES HUMAINES – MUTUALISATIONS**

- Autoriser toute création, suppression, transformation de postes et toute mise en œuvre de dispositifs de gestion de ressources humaines y compris portant sur les rémunérations,
- Prendre toute décision relative aux procédures de mutualisations de services, en dehors de la convention de création du service commun,
- Approuver tout projet d’établissement, règlement de service ou charte relative au fonctionnement d’établissements ou d’outils gérés par la communauté d’agglomération.

## **5) DIVERS**

- Approuver toute convention, en dehors des domaines réservés au conseil ou délégués au Président,
- Approuver tout protocole ou transaction, quel que soit son montant, en application de l’article 2044 du code civil,



- Approuver tout bilan ou rapport, sauf ceux devant être annexés aux budgets et comptes administratifs, y compris les rapports annuels des délégations de service public et contrats de concession,
- Formuler tout avis portant sur les questions soumises à l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- Approuver tout règlement à l'exclusion du règlement des assemblées et de ceux des jeux et concours,
- Prendre toute décision liée aux organismes extérieurs dont la communauté d'agglomération Grand Paris Sud est membre ou auxquels elle adhère, en dehors de l'adhésion et des désignations et élections dans les organismes extérieurs.

**DECIDE** de donner délégation au Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, pour les attributions suivantes et passer à cet effet les actes nécessaires :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les conditions fixées en annexe 1 de la présente délibération relative à la gestion de la dette,
2. Réaliser les lignes de trésorerie dans les conditions fixées à l'annexe 1 de la présente délibération,
3. Décider de l'attribution des subventions aux particuliers accordées dans l'exercice de la politique de l'habitat (notamment aides à la primo-accession, aides à la rénovation thermique dans le cadre du programme « Habiter mieux » et aides à la rénovation des logements en application d'une convention OPAH ou du PEP) dans le respect des enveloppes budgétaires votées annuellement,
4. Décider de la conclusion et de la révision, en qualité de preneur ou de bailleur, de tout bail, mise à disposition, quels que soient la durée et le montant du loyer, à l'exception de ceux non détachables des conventions de délégation de service public, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,
5. Décider de la mise à disposition de données à des tiers ou au profit de la communauté d'agglomération,
6. Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,
7. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté d'agglomération,
8. Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté d'agglomération,
9. Prononcer la reprise des concessions dans le cimetière intercommunal,
10. Accepter les dons et legs,

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



11. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers quel que soit leur montant,
12. Intenter au nom de la communauté d'agglomération toutes actions en justice, y compris en référé, ou défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, intervenir au nom de la communauté d'agglomération dans les actions où elle a intérêt, ou se constituer partie civile et exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la communauté d'agglomération, en cours ou à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles la communauté d'agglomération serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles elle serait appelée,
13. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
14. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
15. Accepter la délégation de l'exercice du droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme,
16. Exercer, au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsqu'une des communes membres lui a délégué ce droit,
17. Exercer au nom de la communauté d'agglomération le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme,
18. Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
19. Adopter et publier les cahiers des charges des cessions de terrains, conformément au code de l'urbanisme,
20. Signer tous les contrats et conventions relatifs à l'activité culturelle ou sportive et des équipements culturels ou sportifs,
21. Signer les conventions spéciales de déversement,
22. Prendre toute décision liée aux frais de mission et de représentation des élus et agents de la communauté d'agglomération ainsi qu'à leurs déplacements en France ou à l'étranger,
23. Prendre toute décision liée à la prise en charge des frais de séjour dans le cadre de l'accueil de personnalités ou de délégations extérieures sur le territoire de la communauté d'agglomération,



24. Décider de l'attribution des subventions au titre du fonds micro-projets politique de la ville dans la limite de répartition de l'enveloppe entre les contrats de ville Centre-Essonnes, Corbeil-Essonnes et Grigny,
25. Décider de l'attribution des subventions au titre du fonds projet politique de la ville dans la limite de répartition de l'enveloppe fixée par délibération du conseil communautaire,
26. Signer les conventions d'objectifs concernant les subventions attribuées par la communauté d'agglomération, y compris celles dont le montant dépasse le seuil défini par décret visé à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
27. Adopter et signer les règlements des jeux et concours organisés par la communauté d'agglomération,
28. Saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux sur tous projets mentionnés à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,
29. Signer toutes conventions relatives au droit de passage, à l'installation et au raccordement des lignes de communications électroniques très haut débit,
30. Signer les conventions de compensation financière des transferts de comptes épargne temps en cas de mobilité des agents concernés.

**DIT** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, son suppléant, désigné conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires.

**DECIDE** par ailleurs, compte-tenu du nombre important de marchés publics, de définir le contenu de la délégation d'attributions instaurée au profit du Vice-Président en charge de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour la durée du mandat, comme suit :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (quelle que soit la procédure et quel que soit leur montant) ainsi que toute décision concernant leurs avenants et marchés complémentaires, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**DIT** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Vice-président, le Président peut valablement prendre toute décision se rapportant à ces affaires, ainsi que son suppléant, désigné conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

**PRECISE** que toute décision qui n'est déléguée ni au bureau ni au Président ou à un Vice-président relève de la compétence du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**DIT** qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre les assemblées délibérantes (bureau/conseil), les décisions seront soumises au conseil communautaire et qu'en cas de conflit d'attribution ou de décision entre le bureau et le Président, les décisions seront soumises au bureau communautaire.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

[www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)



**DELIBERATION N°DEL-2021/215 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE - CONTROLE ORGANIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - CAHIER N°2 : POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du cahier n°2 du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France transmis à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart le 19 avril 2021.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce dossier.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/216 : SUBVENTIONS 2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Nature	Structure subventionnée	Réalisé 2020	Attribution CC 25/05/2021	Descriptif (3/4 lignes)
6574217	VILLAGE ALTERNATIBA	1 700	1 700	L'association Alternatiba a pour objectif de valoriser toutes les initiatives permettant de lutter contre le réchauffement climatique et mobilise à travers ses actions les citoyens du territoire de Grand Paris Sud, sur cette thématique. Chaque année l'association Alternatiba organise l'événement "le villageAlternatiba" qui attire grand nombre d'habitants du territoire, acteurs locaux associatifs, institutionnels. A ce titre, Grand Paris Sud soutient les initiatives de lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'environnement.
<b>COMMUNICATION</b>		<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	
6574052	DEFENSE DES CYGNES	0	350	Association des Cygnes de Sénart - Association de soins aux cygnes blessés (centre de soin agréé par les services vétérinaires) agissant sur Sénart et plus globalement sur le 77.



6574053	GROUPE APICULTURE DE BREVIANDE	0	500	Groupement des Apiculteurs Bréviande Intercommunal 77 (GABI) - Association œuvrant pour : - Les apiculteurs avec une mise à disposition de moyens techniques et logistiques adaptés au soutien de leur activité - Le grand public par des actions de sensibilisation, des animations et des formation autour de l'abeille
6574054	PIE VERTE BIO 77	1 000	1 000	L'association poursuit ses activités et notamment ses animations autour de l'étang du Follet à Cesson. Elle organise plusieurs visites sur site (même l'année dernière, le programme a été honoré bien que décalé dans le temps) y compris pendant la fête du patrimoine.
<b>CONTINUITÉ ECOLOGIQUE</b>		<b>1 000</b>	<b>1 850</b>	
65738XX	VILLE NOUVELLE MILTON KEYNES (ANGL)		6 615	Soutien à la ville nouvelle européenne de Milton Keynes (Angleterre) dans le cadre du projet New Towns, Sport Cities axé sur les échanges de pratique autour de la thématique du sport. Projet prévu sur 2 ans dont Grand Paris Sud est chef de file et qui a obtenu un cofinancement du programme européen Erasmus + Sport. Subvention de 6 615 euros pour chacune des 3 villes.
65738XX	VILLE NOUVELLE NISSEWAARD (P-B)		6 615	Soutien à la ville nouvelle européenne de Nissewaard (Pays-Bas) dans le cadre du projet New Towns, Sport Cities axé sur les échanges de pratique autour de la thématique du sport. Projet prévu sur 2 ans dont Grand Paris Sud est chef de file et qui a obtenu un cofinancement du programme européen Erasmus + Sport. Subvention de 6 615 euros pour chacune des 3 villes.
65738XX	VILLE NOUVELLE NOVA GORICA (SLOV)		6 615	Soutien à la ville nouvelle européenne de Nova Gorica (Slovénie) dans le cadre du projet New Towns, Sport Cities axé sur les échanges de pratique autour de la thématique du sport. Projet prévu sur 2 ans dont Grand Paris Sud est chef de file et qui a obtenu un cofinancement du programme européen Erasmus + Sport. Subvention de 6 615 euros pour chacune des 3 villes.
65738200	AMCS PROJET MORSE	20 000	20 000	Soutien complémentaire à l'AMCS qui permettra de renforcer les activités d'assainissement du projet de Maitrise d'Ouvrage Renforcée des Services Environnementaux (MORSE) afin de pérenniser le projet et ainsi répondre favorablement à la sollicitation des maires des villes mauritaniennes concernées.
65738999	REGION NOUAKCHOTT_PROJET ARENDRE		10 000	Soutien à la Région de Nouakchott pour la conception et la mise en œuvre d'un plan de mobilité urbain durable et de sécurisation des transports collectifs, dont l'installation d'éclairage public solaire (projet ARENDRE). Participation de Grand Paris Sud à hauteur de



				40 000 euros sur 4 ans (2020 - 2023) sur un budget global de 3 775 000 euros (cofinancement Union Européenne de 3 586 250 euros). Dernière subvention en 2023.
6574013	CDANE	65 000	50 000	Soutien à l'association CDANE pour le suivi et la mise en œuvre de projets au Mali (Kayes et Bamako), au Sénégal (Dakar) et en Mauritanie (Nouakchott). Subvention en diminution par rapport à 2020
6574083	AMCMJCFSS AMCS	5 000	5 000	Soutien à l'Association Mauritanienne des Communes du Sud (AMCS regroupant 10 communes mauritaniennes) pour le suivi et la mise en œuvre de projets. Subvention équivalente à 2020.
<b>COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE</b>		<b>90 000</b>	<b>104 845</b>	
657341074	COMBS LA VILLE		5 000	Cinéma qui a une politique d'éducation à l'image; projets avec partenaires locaux (médiathèque) et participe à plusieurs événements intercommunaux (rencontres interculturelles et artisanales avec RI, éco festival de cinéma, marathon cinéma).
657364136	THEATRE DE SENART	2 400 000	2 404 032	Projet pluridisciplinaire ressource pour les artistes, développant des actions artistiques, culturelles avec une programmation pluridisciplinaire
6574016	AMICALE DE VILLABE	97 500	97 500	Ecole de musique ; animation du territoire
6574018	ECOLE MUS. CRESCENDO	15 300	15 300	Ecole de musique ; QF utilisé sur le calcul des cotisations de la commune
6574019	ESPACE PREVERT	45 000	5 000	Salle culturelle dédiée "aux musiques et aux cultures du monde" Subvention attribuée pour l'activité cinéma
6574020	LUDO LIEUSAIN	167 000	167 000	L'association a pour vocation de créer et de renforcer les liens sociaux en utilisant le Jeu comme vecteur
6574021	MJC CORBEIL	7 200	7 200	Projet d'éducation populaire s'appuyant sur la diffusion, la médiation culturelle et la pratique artistique
6574022	MAISON DES JEUNES RIS ORANGIS	40 000	40 000	Lieu d'enseignement, création, diffusion des musiques traditionnelles issues des traditions orales françaises ou étrangères. Plusieurs projets phares dont Ethnofonik (tête de réseau du projet multi-partenarial), Bal traditionnel, etc. Partenaire de plusieurs structures cultures de la communauté d'agglomération
6574024	THEATRE DE L'AGORA	1 800 000	1 800 000	Projet pluridisciplinaire ressource pour les artistes, développant des actions artistiques, culturelles avec une programmation pluridisciplinaire
6574066	ECO. DEP. DE THEATRE	50 000	50 000	Ecole de théâtre : ateliers adultes, cycle 3 et classe prépa (agrément MC), stages
6574068	LIRE A SENART	3 300	2 000	L'association fait la promotion de la lecture auprès des adolescents en organisant un prix des lecteurs
6574069	MEMOIRE & AVENIR VILLE NOUVELLE.	800	800	2 projets : retranscription de témoignages oraux pour conservation et diffusions / renouvellement



				et enrichissement du site Internet
6574070	MEMOIRE & PATRIMOINE VIVANT	4 000	4 000	Projets collecte de mémoire / créations de film et de projection
6574071	SOLICHOEUR	1 400	1 400	Intégration et soutien des choristes de tous milieux (répétitions hebdo). Restitution sous forme de projets solidaires dont des concerts dans les EPHAD
6574165	CHŒUR VARIATO	7 000	6 000	Chœur : répétition, orga concert. Projet d'un concert baroque. Souhaite mettre en place des actions culturelles
6574167	CINEAM	2 800	2 800	3 projets de conservation et de valorisation de la mémoire filmique du territoire : 5 séances de projections ou atelier dans équipements de GPS/ Participation à deux journées nationales en lien avec agglomération avec montage spécifique / recherche art public
6574210	MJC OREILLE CASSEE COMBS	5 000	5 000	Projet d'éducation populaire s'appuyant sur la diffusion, la médiation culturelle et la pratique artistique
6574211	COMPAGNIE DE L'ORAGE	5 000	6 500	Projet NOMADe(S) propose l'accueil en résidence d'un artiste de renommée internationale, des ateliers de pratiques artistiques et des temps de diffusion artistique (veillées ou soirées festives et participatives réunissant amateurs et professionnels. Destiné à un public familial la ligne artistique puise dans les contes et musiques du monde
6574229	CONCERTS DE POCHE	45 000	45 000	Organisation concerts et action culturelle en parallèle; pour 2021 projet à Nandy, Saintry, Moissy
6574039	ARPE		1 000	Soutien à la publication d'un ouvrage de fiction pour les enfants mettant en avant la période magdalénienne dont les traces sont lisibles à Etiolles et aux Tarterets. Publication anniversaire Cinquantenaire de la fouille d'Etiolles (labellisé Grand site archéologique de France)
6574XXX	CHAPITEAU D'ADRIENNE		5 000	Installée depuis 10 ans à Ris Orangis le chapiteau d'Adrienne se consacre au rayonnement du cirque contemporain à travers la création et la diffusion artistique, l'accueil en résidence de jeunes artistes, et des ateliers d'initiation aux arts du cirque
6574XXX	CIE FRERES KAZAMAROFFS		5 000	Fondée en 1997 par Benoit Belleville (jongleur, acrobate) et Gérard Clarté (jongleur), la Compagnie Les Frères Kazamaroffs a trois activités principales : la création de spectacles, l'implantation de son Centre Culturel Itinérant et les actions d'éducation culturelle et artistique.
6574XXX	CULTURE 360		20 000	Fondée en 2020 comme un prolongement aux activités de la société de production BKE qui existe depuis 2008, Culture 360 se donne pour mission d'utiliser l'outil vidéo au sens large, et la VR en particulier, dans le cadre d'actions de médiation culturelle à destination des publics éloignés de l'offre culturelle en général, et de la



				population des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en particulier.
6574XXX	EBENNE		10 000	9ème édition festival photos
6574XXX	MAISON D'ECOLE		2 000	Accompagnement à l'aménagement d'une nouvelle salle "musée"
<b>CULTURE</b>		<b>4 696 300</b>	<b>4 707 532</b>	
6574127	RESEAU ENTREPRENDRE 91		6 000	Participation financière à l'événement annuel de mise en valeur des lauréats du Réseau Entreprendre 91 qui accompagne et finance des créations et reprise d'entreprises à potentiel de création d'emplois. Cet événement réunit de nombreux acteurs économiques en Essonne. L'événement devrait avoir lieu le 2 juin au Théâtre de Corbeil-Essonne, avec l'intervention d'une élue de GPS et la participation de WWF.
6574128	ENTREPRISE SUD FRANCILIEN	12 610	12 610	Participation financière de Grand Paris Sud, afin d'aider l'association à contribuer au développement d'activités économiques sur le territoire (participation à la création d'entreprises, à la promotion du territoire)
6574187	GRAND PARIS SPORT	60 000	60 000	Le Cluster Grand Paris Sport est piloté par l'association Cluster Grand Paris Sport. Créée en 2017, elle dispose d'un budget propre incluant du partenariat privé depuis 2020, réunit les partenaires du projet et coordonne les actions nécessaires à sa mise en œuvre. La communauté d'agglomération, partenaire engagé depuis le tout début, participe à la gouvernance du projet et souhaite attribuer à ce titre une subvention à l'association
6574220	CCI-PLATO	5 000	2 500	PLATO est un dispositif de montée en compétence des dirigeants de PME piloté par la CCI Essonne. Basé sur le partage d'expériences et la co-formation, le dispositif se déploie sur le format d'un groupe d'une quinzaine de dirigeants qui se réunit une fois par mois pendant 2 ans avec l'accompagnement de coaches de grandes entreprises et l'animation d'un pilote de la CCI Essonne formé spécifiquement. Cette subvention permettra à l'agglomération de soutenir un groupe spécifique Grand Paris Sud - Accompagnement réalisé en 2020 malgré le contexte sanitaire.
6574221	GRAND PARIS SPORT_PROGR 1+1	40 000	20 000	Financement du programme d'incubation « Incubateur Grand Paris Sport » à destination des startups de la sportech : subvention spécifique dédiée à la seconde promotion (cible de 5 à 7 start-up) destinée au financement de formations et d'un accompagnement technique personnalisé
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>		<b>117 610</b>	<b>101 110</b>	



6574001	DYNAMIQUE EMPLOI	617 471	617 471	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) et adultes très éloignés de l'emploi (bénéficiaires minima sociaux, demandeurs d'emploi...) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
65737102	CFP EPIC	307 197	335 905	Formation de personnes éloignées de l'emploi par le biais de chantier d'insertion qualifiant, formations linguistiques ou parcours de formation dans le secteur d'activité fibre optique /data center
6574005	MISSION LOCALE GRIGNY	157 554	157 554	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation pour la ville de Grigny
6574006	MIVE CORBEIL	301 207	301 207	Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
6574007	PLIE CORBEIL	125 117	125 117	Accompagnement des adultes (à partir de 26 ans) très éloignés de l'emploi dans la remobilisation professionnelle par la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
6574008	PLIE NORD ESSONNE	41 706	41 706	Accompagnement des adultes (à partir de 26 ans) très éloignés de l'emploi dans la remobilisation professionnelle par la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation
6574041	FACULTE DES METIERS 91	18 536	18 536	Accompagnement d'un public mission locale (16-25 ans) pour l'intégration d'une session de formation certifiante ou qualifiante
6574042	FILIGRANE ESPACE DYNAMIQUE	18 536	18 536	Accompagnement de personnes en situation d'exclusion ou de grande précarité dans la mise en œuvre d'un projet de formation ou professionnel au travers la levée de freins tel que la maîtrise de la langue française et des outils numériques.
6574043	CROIX ROUGE	22 655	22 655	Accompagnement de salariés en insertion (essentiellement des bénéficiaires du RSA) dans les métiers de la logistique (levée des freins / formation / inclusion pro)
6574219	SERVICES EMPLOI ACCOMPAGNEMENT ASEA	23 171	23 171	Accompagnement personnalisé du public fragilisé, orienté par la mission locale (16-25 ans) via l'insertion par l'activité économique
6574137	MAISON DE L'EMPLOI SENART	432 626	490 030	Accompagnement des acteurs économiques du territoire GPS sur les questions liées à l'emploi, à la formation (support ingénierie) et à la réglementation du travail de premier niveau + Accompagnement des jeunes (16-25 ans) dans la mise en œuvre d'un projet professionnel ou de formation (mission locale Sénart)
<b>EMPLOI - RÉUSSITE CITOYENNE</b>		<b>2 065 776</b>	<b>2 151 888</b>	
65737100	CHSF	40 000	40 000	La subvention doit permettre au CHSF de poursuivre son universitarisation par l'embauche de maîtres de conférences et de Professeurs des Universités. Fort engagement du Président et du Vice-président en faveur de la recherche au sein du CHSF. Reconduction sur 5 ans (convention)



65737101	UNIVERSITE EVRY_PREPAVENIR	50 000	50 000	Année 2 de l'appui de GPS au fonctionnement du nouveau diplôme universitaire de lutte contre l'échec et le décrochage (aide à la location des locaux par l'Université d'Evry). Engagement GPS sur 3 ans (convention) - reconductible tacitement une fois
6574196	FABLAB PLASCILAB PLANETE SCIENCES	20 000	20 000	Soutien au fonctionnement de l'association qui s'occupe de promouvoir et de diffuser la culture scientifique auprès des publics jeunes et scolaires du territoire. Elle a participé, entre autre, à l'action "été apprenant" 2020 auprès du bloc communal.
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>		<b>110 000</b>	<b>110 000</b>	
6574015	UNIONISTE DU ROCHETON	30 700	34 400	Actions d'accompagnement à la scolarisation des enfants du voyage et soutien à la parentalité ainsi que diverses animations (Ateliers et animations autour des contes et de la lecture, organisation et animation d'interventions de sensibilisation à la sécurité routière, etc....)
<b>GENS DU VOYAGE</b>		<b>30 700</b>	<b>34 400</b>	
6574025	ADIL LOGEMENT 77	13 200	14 000	La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart apporte un soutien financier à l'ADIL 77 en qualité d'observatoire et dans le cadre de son fonctionnement portant sur l'information de toute question touchant au logement et à l'Habitat, l'accession à la propriété des ménages.
6574038	ADIL LOGEMENT 91	29 209	30 000	La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart apporte un soutien financier à l'ADIL 91; Elle apporte une information au public et au personnel de l'intercommunalité et de ses communes dans le cadre du logement (parc social comme du parc privé), propriétaires (bailleurs ou occupants), occupants à titre gratuit ou personnes hébergées, une information sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux.
<b>HABITAT</b>		<b>42 409</b>	<b>44 000</b>	
6574009	ECOLE DE LA 2E CHANCE EN ESSONNE	47 250	47 250	L'E2C destine son action aux jeunes adultes, ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, rencontrant de grandes difficultés d'insertion et qui sont en recherche d'une insertion sociale et professionnelle. L'E2C offre à ces jeunes adultes un dispositif cohérent d'intervention, une deuxième chance d'éducation et de formation en leur donnant accès à de nouveaux lieux et moyens d'acquisition des savoirs, en visant le débouché sur l'emploi.



<b>6574010</b>	OSER	412 512	412 512	<p>La prévention spécialisée est une compétence départementale inscrite dans les missions de prévention et de protection de l'enfance (Prise en charge financière à 80% par le département de l'Essonne). Elle vise en premier lieu, à développer une action éducative en vue de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion sociale des jeunes et des familles. Elle s'adresse à des jeunes en difficulté auprès de qui le travail de rue, le mode d'action "hors les murs" est sans aucun doute le plus adapté. L'agglomération cofinance à hauteur de 20% l'association OSER qui intervient avec des équipes d'éducateurs spécialisés sur les communes d'Évry-Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Ris-Orangis et Grigny. La prévention spécialisée est un outil précieux, elle permet dans le cadre de la Politique de la Ville de favoriser l'insertion et l'accès aux droits des jeunes et ainsi d'améliorer les conditions de création et de consolidation du lien social pour mieux vivre ensemble. Elle vise particulièrement les habitants des quartiers prioritaires en appui des politiques menées par l'Agglomération.</p>
<b>6574011</b>	RESEAUX FORMATION RECIPROQUE	94 000	94 000	<p>L'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective œuvre particulièrement dans les quartiers définis comme prioritaires dans les Contrats de Ville. Elle est un acteur essentiel de l'insertion sociale par le lien qu'elle tisse entre les habitants et la valorisation des savoir-faire de chacun. Son action constitue en cela un dispositif local d'insertion sociale d'intérêt communautaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.</p>
<b>6574026</b>	RELAIS JEUNES	61 270	61 270	<p>L'association « RELAIS JEUNES 77 » œuvre particulièrement dans les quartiers définis comme prioritaires dans le contrat de ville de Sénart. Elle est un acteur essentiel pour agir en direction des jeunes, les accompagner dans leur parcours résidentiel et favoriser leur intégration socio-professionnelle. Son action constitue en cela un dispositif local d'insertion sociale d'intérêt communautaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération.</p>



<b>6574058</b>	VOISINS MALIN	10 000	10 000	L'association Voisins Malins repère, salarie et forme des habitants "passeurs" dans les quartiers prioritaires. Au travers d'une démarche de porte-à-porte, les Voisins informent et mobilisent les habitants sur les projets, les services et les droits qui les concernent dans leur vie quotidienne. Pairs reconnus et identifiés par les habitants, ils sont relais des acteurs investis sur les territoires (associations, collectivités, bailleurs) et sont porteurs de l'information, y compris pour les personnes les plus éloignées des institutions. Chaque mission de porte-à-porte est construite avec un acteur local et porte sur une thématique de la vie quotidienne: cadre de vie, logement, accès aux droits, à la langue, éducation, culture, santé, transports, développement durable. Cette action de sensibilisation, d'information et de repérage vise à améliorer la vie quotidienne des habitants en leur donnant des informations leur permettant d'impulser des changements concrets et durables.
<b>6574059</b>	UTL ESSONNE	14 000	14 000	L'association « UTL Essonne » a pour objet de favoriser l'accès de personnes de tous âges, en particulier celles qui ont réduit ou cessé leurs activités professionnelles, aux activités culturelles et artistiques, à l'enseignement, à la recherche, à la formation permanente, en liaison avec les centres de formation supérieure, les établissements d'enseignement supérieur et notamment, l'Université d'Evry Val d'Essonne(UEVE). Elle a pour objectif de la promouvoir l'accès à la culture et de favoriser le lien social. Elle œuvre également auprès des populations résidant dans les quartiers définis comme prioritaires dans les Contrats de ville Evry Centre Essonne, Seine Essonne et Grigny.
<b>6574061</b>	CIDFF 91	20 000	20 000	Poursuite du développement des actions pour les territoires de Grigny, Corbeil-Essonnes et Ex-CAECE. Le CIDFF 91 est une association agréée par l'Etat et membre d'un réseau national. Les locaux du siège sont à Evry-Courcouronnes depuis 1982, ils abritent la gestion administrative, le fonds documentaire, les permanences téléphoniques du secteur juridique et une grande partie de l'activité du secteur professionnel. En Essonne, le CIDFF comprend de nombreux points d'information répartis sur plusieurs villes et particulièrement des actions d'accompagnement professionnel des femmes. Il a pour mission d'informer le public, plus particulièrement les femmes, et de développer des actions sur la lutte contre les discriminations, l'insertion professionnelle, la citoyenneté l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes.



<b>6574159</b>	ECOLE 2 CHANCE 77	10 000	10 000	L'association a pour objet de construire et gérer un programme d'éducation et de formation ayant pour objectif le débouché sur l'emploi, au bénéfice de publics jeunes du département, sans qualification et à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre, à cet effet, des démarches pédagogiques innovantes et établit un partenariat approfondi avec les acteurs, partenaires locaux, et avec les entreprises.
<b>6574160</b>	LATITUDE 91	10 000	10 000	Latitude 91 est un média citoyen dont la démarche repose sur la participation et la coopération des habitants. L'objectif est de donner la possibilité aux habitants, particulièrement à ceux des quartiers prioritaires, de pouvoir s'exprimer et de s'informer sur la vie économique, sociale et culturelle du territoire. Pour cela, l'association propose une émission radiophonique hebdomadaire, des reportages et des ateliers audiovisuels.
<b>6574161</b>	GENERATION 77-SENART	17 000	22 000	L'association a pour objet de mener des actions de solidarité et de bienfaisance à l'échelle nationale et internationale, lutter contre le gaspillage alimentaire, mener des actions civiques et citoyennes, lutter contre l'isolement des personnes en menant notamment des actions visant à créer des liens intergénérationnels, permettre aux jeunes de se réaliser sur le plan physique, moral, affectif et social, éduquer à l'altérité et à l'ouverture aux autres, favoriser l'insertion, la réinsertion et l'accès à un emploi pérenne, actions écologiques et environnementales.
<b>6574172</b>	AMIN CIE THEATRE	10 000	10 000	Afin de répondre le plus rapidement aux nécessités du territoire via le levier culturel, l'Amin compagnie Théâtre effectue différentes actions culturelles sur le territoire de Grand Paris Sud en particulier dans les quartiers politique de la ville en s'entourant des acteurs des territoires afin d'avoir un impact efficient dès la première action. Elle a pour objectif de promouvoir le théâtre auprès des publics scolaires et des familles via des ateliers, des spectacles, des créations théâtrales déclinées sur différentes actions pluridisciplinaires (chant, danse...) afin de sensibiliser le plus de personnes possibles à la pratique artistique. Toutes les créations se concluent par une présentation publique dans les structures partenaires selon le territoire d'intervention (Grigny, Ris-Orangis, Evry-Courcouronnes).
<b>6574192</b>	DECIDER	10 000	10 000	L'association Décider Appui individualisé a pour but d'apporter un soutien aux personnes en difficulté afin qu'elles soient en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les démarches et actions à entreprendre pour résoudre au mieux, dans les meilleurs délais



				possibles, les problèmes auxquels elles sont confrontées.
6574222	ASSOC MAP VIV	8 000	8 000	L'objet de l'association est d'organiser des actions de soutien à la parentalité (groupe de pères référents dans les quartiers prioritaires...) et de soutien à l'insertion des jeunes (actions code de la route, ...).
6574223	ASSOC LA TOILE	5 000	5 000	Association qui promeut l'insertion par la culture notamment par le biais de la Musique Assistée par Ordinateur. Elle développe des actions innovantes (ex: CV sonores) qui permettent à des publics éloignés des institutions de travailler sur des outils de présentation de leurs parcours.
6574224	CULTURE&LOISIRS POUR TOUS	6 000	6 000	Association destinée à l'insertion des jeunes très éloignés des institutions, qui développe également des actions à destination des publics féminins, notamment par le biais de chantiers éducatifs. Collaboration en cours avec l'université de Nanterre pour une approche sociologique sur l'insertion des jeunes.
6574248	176 EXPLOSIF		5 000	L'objet de l'association est de faire découvrir la culture hip hop et son histoire, initier les jeunes habitants aux différents ateliers : Graffiti ; écriture ; arts graphiques.
6574251	LE LIEN DE SENART		3 000	L'objet de l'association est de recréer du lien entre citoyen et institutions et favoriser le tissu social sur le territoire de Sénart par des rencontres sportives, culturelles et sociales.
6574997	SOUTIEN PROJETS	253 000	225 000	Basée sur la délibération N°DEL-2017/548 « Critères d'éligibilité des demandes de subvention politique de la Ville de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud aux associations » (CC du 19/12/2017), cette enveloppe permet de soutenir des actions à destination des habitants des quartiers en politique de la Ville. Ces actions peuvent varier suivant les années et les besoins rencontrés sur le terrain, en cohérence avec la programmation Politique de la Ville. Cette enveloppe est aussi un levier pour inciter à l'essaimage des actions entre quartiers et pour soutenir des thématiques prioritaires.
6574998	MICROS PROJETS DE L'ETAT	76 527	76 527	Il s'agit d'une enveloppe déléguée par l'Etat, pour la partie essonnoise du territoire de GPS, (1€/habitant en QPV) afin de financer des actions de petite envergure financière et de grande proximité, de manière souple. Les dossiers sont instruits par la Direction Politique de la ville en lien étroit avec les Communes, les Délégués.e.es du Préfet et les Conseils Citoyens.
<b>POLITIQUE DE LA VILLE &amp; INSERTION</b>		<b>1 064 559</b>	<b>1 049 559</b>	
657341170	MAIRIE SAVIGNY MAISON JUSTICE	12 000	12 000	Participation au fonctionnement de la MJD de Savigny le Temple qui a pour objet d'assurer une présence judiciaire de proximité et concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux



				victimes et à l'accès aux droits.
6574076	GENERATION 77	1 500	1 500	Organisation de conférences/débats dans les établissements scolaires pour prévenir la radicalisation
6574077	ACJUSE	3 000	3 000	Association réalisant les missions de contrôle judiciaire et enquêtes de personnalité. Mise en place d'une action permettant l'éloignement du conjoint violent.
6574078	RESPECT	3 600	3 600	Animation de stages de responsabilisation auprès d'élèves exclus temporairement de leur établissement scolaire et éviter tout risque de déscolarisation - rappel des règles de la République et des notions de liberté, les rendez-vous rappel de la loi, le harcèlement scolaire...
6574079	ADSEA 77 SIE	4 700	4 700	Accompagnement spécifique individuel de mineurs déscolarisés ou susceptibles de l'être. Mises en place d'actions pour les aider à réaliser un projet personnel (recherche de stage, aide à la rédaction de CV, etc.) mais aussi des actions plus contraignantes comme accomplir des tâches solidaires au sein de différentes structures
6574080	ESPOIR CFDJ P F S MELUN	24 500	24 500	Intervention d'une éducatrice au sein du commissariat de Moissy-Cramayel auprès des mineurs auteurs d'un premier passage à l'acte délinquant et de leurs parents. Objectif : lutter contre la réitération des mineurs.
6574081	SOLIDARITES FEMMES	61 000	61 000	Lutte contre les violences faites aux femmes dont la violence conjugale. Solidarités Femmes - Le Relais accueille, informe, oriente et accompagne les femmes victimes de violence conjugale ainsi que leurs enfants tout au long du parcours de sortie des violences
6574082	CIDFF 91	7 700	7 700	Association réalisant une mission d'information pour favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes. Promeut l'accès au droit et propose de l'information juridique auprès des victimes de violences conjugales (permanences au Commissariat de Moissy Cramayel et à la Maison de la Justice et du Droit de Savigny le Temple).
<b>PRÉVENTION SÉCURITÉ - CISPD</b>		<b>118 000</b>	<b>118 000</b>	
6574027	ASPS BASE BALL LES TEMPLIERS	32 500	46 500	Subvention club, 14 athlètes sur liste ministérielle et organisation événement coupe d'Europe
6574028	CACV GYM SPORTIVE CLV	64 100	51 000	Subvention club, 1 athlète sur liste ministérielle; pas de tournoi international cette année
6574029	EVRY VIRY HOCKEY 91	86 300	88 000	Subvention club, 3 athlètes sur liste ministérielle
6574032	SAVIGNY SENART ATHLETISME	37 800	33 800	Subvention club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574033	SEINE ESSONNE BASKET BALL	13 000	12 000	Subvention club



6574034	SENART GYM GARCON CCV	15 000	15 800	Subvention club et 1 athlète sur liste ministérielle
6574035	UNION SPORTIVE RIS ORANGIS	84 700	80 000	Subvention club
6574036	USMC SECTION FOOTBALL	50 000	50 000	Subvention club
6574085	EVRY FOOTBALL AMERICAIN	8 000	400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574086	EVRY HANDISPORT TENNIS DE TABLE	4 500	3 500	Subvention club
6574087	ASCE CANOE-KAYAK	5 400	4 000	Subvention club
6574088	ASCE LES DAUPHINS	7 000	15 500	Subvention club
6574089	ASCE RUGBY XIII SPARTIATES	10 000	11 000	Subvention club
6574090	ASCE TENNIS	2 500	2 500	Subvention club
6574092	ASE BASEBALL SOFTBALL CRICKET	12 600	16 000	Subvention club et 7 athlètes sur liste ministérielle
6574094	AVIRON DU COUDRAY MONTCEAUX	3 800	4 000	Subvention événement
6574095	BLOCK'OUT CENTRE ESSONNE	18 900	15 000	Subvention club et 8 athlètes sur liste ministérielle
6574099	CLUB BADMINTON ST GERMAIN	4 700	7 900	Subvention club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574100	COMBS SENART TENNIS TABLE	6 700	6 500	Subvention club
6574102	JUDO CLUB DE MOISSY CRAMAYEL	4 400	4 000	Subvention club
6574103	LISSES ATHLETIC CLUB	6 400	7 800	Subvention club et 1 athlète sur liste ministérielle
6574104	LISSES CRICKET CLUB	1 100	1 500	Subvention club
6574106	SAVIGNY LE TEMPLE ECHECS	1 800	1 800	Subvention club
6574107	SCA 2000 EVRY ATHLETISME	20 500	21 700	Subvention club et 12 athlètes sur liste ministérielle
6574108	SCA 2000 EVRY GR	10 000	10 800	Subvention club et 1 athlète sur liste ministérielle
6574109	SCA 2000 HANDBALL	2 000	3 000	Subvention club
6574110	SEINE ESSONNE GRS	3 600	3 600	Subvention club
6574111	SENART AGGLO HAND BALL	4 600	4 600	Subvention club
6574112	SENART BADMINTON	11 100	11 300	Subvention club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574113	SENART BASKET BALL	19 700	23 300	Subvention club et 4 athlètes sur liste ministérielle
6574114	SENART SAVIGNY TRIATHLON	3 000	1 100	Subvention club
6574115	SENART TAEKWONDO HAPKIDO	1 900	1 900	Subvention club
6574116	TENNIS CLUB ST GERMAIN LES Corbeil	35 600	34 400	Subvention club et 2 athlètes sur liste ministérielle
6574117	UNION SPORTIVE DE GRIGNY	22 900	20 400	Subvention club et 1 athlète sur liste ministérielle
6574119	US RIS-ORANGIS BASKET-BALL	6 900	8 900	Subvention club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574120	US RIS-ORANGIS FOOTBALL	400	400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574121	US RIS-OR. ROLLER SKATING	13 900	13 400	Subvention club et 3 athlètes sur liste ministérielle
6574122	VIPERS GRIGNY CRICKET	2 100	2 100	Subvention club



	CLUB			
6574131	MYRMIDONS UNION TEAM	3 800	3 800	Subvention club
6574202	GPS CORBEIL ESSONNES AQUATIQUE	7 200	7 900	Subvention club et 6 athlètes sur liste ministérielle
6574203	AS EVRY KARATE	37 500	30 700	Subvention club et 11 athlètes sur liste ministérielle
6574204	ASCE TENNIS DE TABLE	800	1 600	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574213	ASCE AVIRON	400	2 400	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574232	BONDOUFLE AC TENNIS DE TABLE	2 500	2 100	Subvention club
6574233	AS GOLF VAL GRAND BONDOUFLE	1 900	1 500	Subvention club
6574235	KUNG ARTS	2 800	1 300	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574238	ANGB BOXING CLUB	700	1 400	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574240	SAVIGNY TAEKWONDO 77	2 800	400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574241	FLOW KILLERZ CREW	400	6 400	Subvention événement national et 1 athlète sur liste ministérielle
6574XXX	ANIMATION 2 GRIGNY TAEKWONDO		1 600	Subvention 2 athlètes sur liste ministérielle
6574XXX	AS EVRY JUDO		1 200	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574XXX	AS GOLF ETIOLLES		700	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574XXX	ASCE VOILE ESPAR		400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574XXX	CLUB DES OTARIES CESSON/VSD		400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
6574XXX	GRAND PARIS SUD SWIM ACADEMY		50 000	Subvention club
6574XXX	SCA 2000 NATATION		400	Subvention 1 athlète sur liste ministérielle
<b>SPORTS</b>		<b>700 200</b>	<b>753 600</b>	
657364XX	EPIC TOURISME GPS	100 000	75 000	Mise en œuvre schéma communautaire du Tourisme et des Loisirs
<b>TOURISME - PATRIMOINE</b>		<b>100 000</b>	<b>75 000</b>	
6574055	AG LOCAL ENERGIE CLIMAT	75 000	75 000	Association, oeuvrant aux cotés de GPS sur la mise en œuvre d'actions énergie climat de proximité : accompagnement des copropriétés et la mise en œuvre du Plan Energie Patrimoine (PEP) de GPS, animation d'un réseau d'échange destiné aux collectivités autour des problématiques d'amélioration énergétique de leur patrimoine (visites techniques, rencontres, etc.) et conseil et l'accompagnement des ménages en matière d'économie d'énergie, de rénovation énergétique de leur logement et d'énergies renouvelables dans le cadre de l'Espace Info Energie.
6574193	TERRE DE LIENS	5 000	5 000	Association qui favorise la mise en réseau des parties prenantes du monde agricole, sensibilise le grand public et les institutions, et accompagne les projets d'installations agricoles
6574207	WWF	50 000	50 000	ONG avec laquelle GPS a signé une convention cadre 2019-2021 dans le cadre du PCAET.
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>		<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	
<b>Total général</b>		<b>9 268 254</b>	<b>9 383 484</b>	



**PRECISE** que les subventions inférieures à 23 000 euros seront versées en une seule fois, après leur notification.

**PRECISE** que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes de la convention d'objectifs signée avec le bénéficiaire ou de la décision du Président afférente.

**AUTORISE** le Président à signer, par voie de décision, les conventions d'objectifs ou financières afférentes à l'attribution des subventions, y compris celles supérieures à 23 000 euros.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/217 : SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE - PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMERAIRE - APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (585 000 €) par émission de cinquante-huit mille cinq cents (58 500) actions nouvelles de numéraire de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de quatre cent quarante mille euros (440 000 €) à un million vingt-cinq mille euros (1 025 000 €) au plus et le projet de modification corrélative de l'article 7 « *capital social* » des statuts de la SAPL.

**DONNE** tous pouvoirs au représentant de la communauté d'agglomération à l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et les modifications corrélatives des statuts qui en résulteront, à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter.

**RENONCE** à l'exercice du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**RAPPELLE** que la participation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au capital de la SPL des Territoires de l'Essonne s'élève à 25 000 € et reste par conséquent inchangée.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer document relatif à ce dossier.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2021/218 : ASSOCIATION CHOOSE PARIS REGION - ADHESION A LA CHARTE ATTRACTIVITE DE L'ILE-DE-FRANCE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion à la Charte Attractivité de l'Île-de-France.

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Choose Paris Région visant à désigner la communauté d'agglomération Grand Paris Sud « Correspondant Chef de File Territorial (CCFT) » pour le territoire de Grand Paris Sud.

**PRECISE** que dans le cadre du suivi et de l'animation de cette Charte, la communauté d'agglomération, Correspondant Chef de File Territorial (CCFT) pour le territoire de Grand Paris Sud, interviendra à travers sa Direction du Développement Economique.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/219 : AMENAGEMENT DU TERRAIN FAMILIAL LOCATIF A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE A BONDOUFLE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de l'opération d'aménagement du terrain familial locatif à destination des gens du voyage, sis Impasse René Lacoste à Bondoufle.

**APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, réévaluée à 2 739 166 € HT, soit 3 287 000 € TTC.

**DIT** que cette opération sera traitée en autorisation de programme et crédits de paiement.

**CREE** l'autorisation de programme correspondante à hauteur de 2 790 000 € TTC.

**FIXE** l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements comme suit :

2021	217 728 € TTC
2022	530 000 € TTC
2023	1 950 000 € TTC
2024	92 272 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>2 790 000 € TTC</b>



**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

**AUTORISE** le Président à solliciter auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions aux taux maximums pouvant être allouées dans le cadre de cette opération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter les autorisations administratives et d'urbanismes nécessaires à cette opération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/220 : REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU COMTE HAYMON A CORBEIL-ESSONNES - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du programme de travaux de l'opération de réaménagement de la place du Comte Haymon à Corbeil-Essonnes.

**MODIFIE** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération réévaluée à 3 750 000 € HT, soit 4 500 000 € TTC.

**DIT** que cette opération sera traitée en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement, dès la confirmation du montant des financements attendus.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter les subventions nécessaires à cette opération.

**AUTORISE** le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/221 : NPNRU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD - AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN A CONCLURE AVEC L'ANRU**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à conclure avec l'ANRU ainsi que ses partenaires.



**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer cet avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et tout avenant ultérieur portant sur des ajustements mineurs sans incidence financière à cette convention.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/222 : NPRU PARC AUX LIEVRES A EVRY-COURCOURONNES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION QUARTIER PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Parc aux Lièvres à Evry-Courcouronnes.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Parc aux Lièvres et tout document y afférent.

**AUTORISE** la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris à solliciter, auprès de la Région Île-de-France, une subvention de 1 177 671 € maximum pour les travaux d'aménagement des espaces publics du NPRU Parc aux Lièvres, et lui délègue, dans ce cadre, la part de l'enveloppe correspondante au titre de la convention régionale de développement urbain susvisée.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à cette délégation de subvention auprès de la Région Île-de-France.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/223 : PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD - SECTEUR EVRY-COURCOURONNES - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU CONCESSIONNAIRE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** la société EFFIA STATIONNEMENT ayant son siège social à Paris (75 009) sise 20-22 rue Le Peletier, comme concessionnaire du service public pour la gestion des parcs de stationnement définis dans le périmètre de la concession.

**APPROUVE** les termes et les conditions financières du contrat de concession de service public de type affermage pour l'exploitation des 7 parcs de stationnement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud situés à Evry-Courcouronnes,

**PRECISE** que le concessionnaire s'engage notamment à assurer, dans le cadre de sa mission de service public :

- L'exploitation des places de stationnement ;



- L'entretien, la maintenance et la sécurité des parcs de stationnement et de leurs équipements ;
- La mise en œuvre le cas échéant des travaux nécessaires à la labellisation en parc-relais ;
- La gestion des points de vente relatifs à l'offre de stationnement et la promotion des services de stationnement ;
- Le droit de percevoir une redevance en rémunération du service rendu sur les usagers ;
- Et toutes autres prestations annexes aux prestations ci-dessus, nécessaires au bon fonctionnement du service.

**PRECISE** que la durée de la concession est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**PRECISE** que le contrat fera l'objet d'une mise au point avant sa signature, étant précisé que cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, après mise au point, à signer le contrat de concession du service public avec la société EFFIA STATIONNEMENT.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/224 : VIDEO-PROTECTION AUX ABORDS D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE BONDOUFLE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec la commune de Bondoufle relative à l'installation et l'exploitation de deux caméras de vidéo-protection nomades aux abords de structures intercommunales situées à Bondoufle, la bibliothèque Concordet et le conservatoire Charles Gounot.

**DIT** que l'achat du matériel (caméras, supports et coffrets, abonnement 4G) sera pris en charge par la communauté d'agglomération à hauteur de 13 565 € HT par caméra incluant 5 interventions de maintenance par an, soit un total de 27 130 € HT.

**DIT** que la maintenance et le remplacement des caméras en cas de panne ainsi que le logiciel Stratocast, seront également pris en charge par la communauté d'agglomération pendant la durée de la convention.

**DIT** que la convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans.

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention de partenariat et tout document relatif à cette opération.



**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 4 (M. Morgan CONQ, M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN,  
Mme Bénédicte LESIEUR)

Suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Votes Pour : 72

Votes Contre : 0

**DELIBERATION N°DEL-2021/225 : VALORISATION ENERGETIQUE DU SITE EPURATOIRE EXONA-EVRY-COURCOURONNES - APPROBATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC A LA SPL CONFLUENCE SEINE ESSONNE ENERGIE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** la Société Publique Locale Confluence Seine Essonne Energie comme concessionnaire du service public de valorisation énergétique du site épuratoire Exona-Evry-Courcouronnes.

**APPROUVE** le contrat de concession du service public de valorisation énergétique du site épuratoire Exona-Evry-Courcouronnes ainsi que ses annexes à conclure avec le SIARCE et la Société Publique Locale Confluence Seine Essonne Energie.

**PRECISE** que ce contrat de concession de service public est un contrat de quasi-régie, conclu entre la société publique locale et ses deux actionnaires, sans publicité ni mise en concurrence préalable.

**PRECISE** que ce contrat entrera en vigueur dès que les deux autorités concédantes auront signé ledit contrat, conformément à la convention constitutive de groupement.

**PRECISE** que le concessionnaire s'engage notamment à assurer dans le cadre de sa mission de service public :

- le financement, la conception et la construction des installations nécessaires à l'exploitation du service de la valorisation énergétique du site épuratoire ;
- la gestion administrative de la construction et de l'exploitation des installations de valorisation énergétique ;
- la gestion courante et la conduite des installations de valorisation énergétique sous sa propre responsabilité ;
- l'entretien et la maintenance des installations de valorisation énergétique ;
- les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations de valorisation énergétique ;
- la valorisation du biogaz produit par injection du biométhane dans le réseau public de gaz naturel dans le respect des exigences de normes et de qualité du distributeur ;
- la fourniture de chaleur aux exploitants des deux stations d'épuration ;
- la gestion des relations avec les deux autorités concédantes ;
- le respect du contrat de concession, de la réglementation en vigueur, de normes, des règles techniques et des règles en matière d'hygiène et de sécurité ;
- la fourniture des informations techniques et financières relatives au service.



**PRECISE** que la durée prévisionnelle de cette concession est de 16 ans et 4 mois à compter de sa notification au concessionnaire, comprenant 16 mois prévisionnels de réalisation des ouvrages de valorisation énergétique du site épuratoire, suivis d'une durée fixe d'exploitation de 15 ans, en cohérence avec la durée du contrat d'achat de biométhane injecté sur le réseau de distribution de gaz.

**PRECISE** que le contrat d'achat du biométhane injecté dans le réseau public de gaz naturel, conclu par le SIARCE avec le fournisseur d'énergie ENGIE est transféré au concessionnaire.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit contrat de concession de service public.

**PRECISE** que le SIARCE, en tant que coordonnateur du groupement d'autorités concédantes procédera :

- à la publication prévue à l'article L. 2121-24 du code général des collectivités territoriales ;
- à la transmission du contrat signé en Préfecture ;
- à la notification le contrat à la SPL ;
- à la publication d'un avis d'attribution.
- A la transmission d'une copie du contrat de concession notifié à la CA GPS;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### **DELIBERATION N°DEL-2021/226 : MODIFICATION DES MODALITES FINANCIERES DE STATIONNEMENT DANS LES AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs suivants applicables aux usagers des aires permanentes d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart :

Aires d'accueil	Nb de places	Dépôt de garantie	Prépaiement des fluides dû à l'arrivée	Place/emplacement En euros par emplacement/jour		Eau Par m3		Electricité Par Kwh	
				HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
		Ar emplacement /séjour		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Combs la Ville	60	123€	90€	3.74€	4.11€	4.14€	4.44€	0.09€	0.14€
Lieusaint	40					3.94€	4.23€	0.19€	0.29€
Savigny le Temple	16					3.94€	4.23€	0.12€	0.18€
Saint Pierre du Perray	20					3.99€	4.32€	0.10€	0.15€
Grigny	20					3.48€	3.74€	0.10€	0.15€
Lisses (*)	25	90€		2.73€	3€			0.09€	0.15€
Evry-Courcouronnes (*)	25					3.78€	4.08€	0.11€	0.18€

ouverture exceptionnelle pour les entrées/sorties 20€ TTC par intervention, soit 18.18€HT

(\*) un emplacement est constitué d'une place



**APPROUVE** le barème forfaitaire de remise en état suite à dégradations joint en annexe à la présente délibération.

**DIT** que ces tarifs entreront en vigueur comme suit :

- aire d'accueil de Lisses : 5 juillet 2021,
- aire d'accueil de Lieusaint : 5 juillet 2021,
- aire d'accueil de Savigny-le-Temple 5 juillet 2021.
- aire d'accueil d'Évry-Courcouronnes : 6 juillet 2021,
- aire d'accueil de Combs-la-Ville : 3 août 2021,
- aire d'accueil de Grigny : 4 août 2021,
- aire d'accueil de Saint-Pierre-du-Perray : 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**DIT** que ces tarifs sont applicables en cas d'occupation des terrains sans autorisation, notamment en cas d'installation dans les aires sans autorisation préalable ou de stationnement non autorisé au-delà de la date fixée dans le contrat.

**DIT** que les tarifs approuvés par délibération DEL-2020/352 du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 13 octobre 2020, non modifiés par la présente délibération demeurent en vigueur.

**DIT** que le montant du prépaiement des fluides est inscrit dans le règlement intérieur.

**DIT** que toute nouvelle installation dans l'une des aires d'accueil de la communauté d'agglomération est subordonnée au paiement des dettes éventuellement contractées lors d'un précédent séjour.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces dispositions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Messieurs le Préfet du Département de l'Essonne et le Préfet de Seine et Marne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/227 : SENARTAISE 2021 - MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION DE LA SENARTAISE CONNECTEE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, les droits d'inscription des participantes à l'édition de la Sénartaise connectée, qui aura lieu du 11 au 18 juin 2021, comme suit :

Épreuve	Tarif TTC
Sénartaise connectée	8€

**PRECISE** que les frais de transaction des inscriptions par internet sont gratuits pour les participantes.

**PRECISE** que ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises.

**DIT** que les recettes correspondantes seront versées au budget de la communauté d'agglomération.



**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/228 : PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET EQUIPEMENTS CONNEXES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE - BILAN ANNUEL SPIE CITYNETWORKS 2019**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du bilan présenté par la société SPIE Ile-de France Nord-Ouest dans le cadre de l'exécution du contrat de partenariat public privé pour la gestion globale et la (re)construction des installations d'éclairage public et équipements connexes de la commune de Savigny-le-Temple pour l'année 2019.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/229 : PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLERE AU BENEFICE DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY, SAINTRY-SUR-SEINE, MORSANG-SUR-SEINE ET TIGERY - BILAN ANNUEL SPIE CITYNETWORKS 2019**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du bilan présenté par la société SPIE Ile-de France Nord-Ouest pour les communes de Saint-Pierre-du-Perray, Tigery, Saintry-sur-Seine et Morsang-sur-Seine dans le cadre du contrat de partenariat public privé pour la gestion globale et la (re)construction des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore et lumineuse pour l'année 2019.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2021/230 : PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET EQUIPEMENTS CONNEXES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE NANDY - BILAN ANNUEL SPIE CITYNETWORKS**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du bilan présenté par la société SPIE Ile-de France Nord-Ouest dans le cadre de l'exécution du contrat de partenariat public privé pour la gestion globale et la (re)construction des installations d'éclairage public et équipements connexes de la commune de Nandy pour l'année 2019.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



**DELIBERATION N°DEL-2021/231 : PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLERE, VIDEOSURVEILLANCE ET ILLUMINATIONS FESTIVES AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE MOISSY-CRAMAYEL - BILAN ANNUEL SPIE CITYNETWORKS 2019**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du bilan présenté par la société SPIE Ile-de France Nord-Ouest dans le cadre de l'exécution du contrat de partenariat public privé pour la gestion globale et la (re)construction des installations d'éclairage, de signalisation tricolore et lumineuse, vidéosurveillance et illuminations festives de la commune de Moissy-Cramayel, pour l'année 2019.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 01 JUIN 2021

**Michel BISSON**  
Président